

RÈGLEMENT

Les stages proposés dans ce livret « Week & Stage » sont organisés par la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts et sont ouverts à toutes personnes résidant ou non sur le territoire.

Les inscriptions se font obligatoirement au préalable, au plus tard 8 jours avant la date du stage (sauf pour le « Week & Stage » danses trad' où une billetterie sera également ouverte sur place, y compris le soir pour le bal folk, voir page 8).

Pendant la durée d'un stage, les déplacements restent à la charge des stagiaires et sous leur responsabilité. En cas de force majeure, la Communauté de communes se réserve le droit d'annuler le(s) stage(s). Dans ce cas, les personnes seront intégralement remboursées. Si un stagiaire ne peut finalement pas participer au stage où il s'était inscrit, la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts s'engage à rembourser l'inscription, sur présentation d'un justificatif.

Droit d'image : les personnes inscrites à un stage autorisent l'utilisation, au titre de la communication par la Communauté de communes, de photos ou de documents filmés d'elles-mêmes ou réalisés par elles-mêmes (article 34 de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978).

Conseils restauration et hébergement

La Communauté de communes peut vous conseiller pour la réservation d'un restaurant ou d'un hébergement, pour les personnes souhaitant séjourner durant le week-end du(des) stage(s). Plusieurs gammes de prestations et de prix sont proposées.

Consultez le site www.vendeevallee.fr ou téléphonez au 02 44 40 20 16.

Pour vous inscrire sur un ou plusieurs stages, merci de renvoyer la fiche d'inscription (ci-contre) par courrier, accompagnée du règlement par chèque(s) à l'ordre du Trésor Public. Un e-mail ou un courrier confirmera votre inscription.

Une fiche par personne. Possibilité de faire des photocopies ou en téléchargement sur www.ccfulgents-essarts.fr

Les données collectées au sein du formulaire d'inscription au « Week & Stage » seront traitées par la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts afin de gérer les inscriptions des participants et l'organisation des stages. Elles ne seront pas transmises à des tiers. Elles seront conservées par la Communauté de communes pendant l'année de l'inscription.

Les données pourront également, lorsque la case dédiée a été cochée sur le formulaire d'inscription, être utilisées par la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts pour envoyer à la personne inscrite les futurs programmes « Week & Stage ». Il sera possible à tout moment de retirer son consentement à l'envoi de cette documentation.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données (Règlement RGPD n°2016/679 et Loi informatique et libertés n°78-17 de 1978 modifiée), toute personne inscrite dispose de droits sur ses données. A ce titre, elle dispose du droit de retirer son consentement à tout moment si elle le souhaite, mais également d'un droit d'accès, de rectification, de suppression de limitation et de portabilité concernant leurs données personnelles. Tous ces droits peuvent être exercés en s'adressant directement à la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts, à l'intention du référent RGPD, 2 rue Jules Verne, 85250 Saint-Fulgent, en justifiant de son identité.

Si, après nous avoir saisi, la personne concernée estime que ses droits n'ont pas été respectés, elle pourra alors introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Communauté de communes - 2 rue Jules Verne - 85250 SAINT-FULGENT

Tél. : 02 51 43 81 61 - contact@ccfulgent-essarts.fr